

# Grand Prix National de l'Ingénierie 2011

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### **Objet :**

Le Ministère de l'écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie attribueront le Grand Prix National de l'Ingénierie 2011 dans les conditions suivantes :

**Il sera attribué conjointement par les deux ministères un prix industrie, un prix construction / aménagement, ainsi qu'un Grand Prix National de l'Ingénierie sans référence à une catégorie dans les conditions ci-dessous.**

### **Candidatures :**

Peut faire acte de candidature toute personne physique ou équipe dont l'activité professionnelle principale concerne la conception et l'ingénierie d'ouvrages, équipements, produits ou process.

Celle-ci s'exerce en France, au plan national ou international, au sein d'une ingénierie indépendante ou intégrée à une activité de construction ou industrielle (par exemple une maîtrise d'ouvrage privée ou publique : État, collectivité locale, établissement public, partenariat public-privé, etc.), ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé.

Le jury devra pouvoir apprécier en particulier, par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères suivants sans ordre d'importance :

- l'inventivité ou l'innovation déployée,
- la transversalité de l'action menée,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet,
- la contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable (**environnementale, sociétale et économique**).

Les domaines concernés sont les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes, les produits et process industriels.

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle.

### **Le dossier à constituer :**

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes, avec des textes en fonte *Arial 10* de préférence :

- la **candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou de l'équipe, la description de sa candidature et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format Word** ;

- l'**annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la personne candidate jugera utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. Lors de la manifestation pour la remise des prix (le 20 octobre 2011 au CNIT à la Défense), une exposition des candidatures sera affichée sous forme de posters. Nous demandons donc aux candidats de faire parvenir *avant le 16 septembre* à :

Syntec-Ingénierie (3 rue Léon Bonnat, 75016 Paris –  
tél. : 01 44 30 49 60) une feuille de format 40 x 60 avec un résumé de la candidature (comprenant illustrations, et textes en caractères de taille 26).

### ***L'envoi du dossier de candidature :***

Le dossier de candidature devra parvenir **le 6 juin 2011 avant midi.**

- par courriel à l'adresse suivante : [prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr)

- ou sous la forme d'un CD envoyé à :

Chantal REGNAT, MEDDTL/CGEDD, Tour Pascal B 92055 La défense cedex

### ***La sélection :***

Un pré-jury par catégorie (« industrie » et « construction / aménagement ») examinera mi-juin les candidatures reçues, et fera une pré-sélection des dossiers. Les candidats ou le représentant de l'équipe retenus seront invités à présenter leur dossier devant les membres du jury lors de sa **délibération le 6 juillet 2011.**

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix National de l'Ingénierie dans tous supports de communication des projets proposés.

### ***Renseignements :***

- au secrétariat du concours : [chantal.regnat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:chantal.regnat@developpement-durable.gouv.fr) - tél. 01 40 81 62 09
- sur le site Internet du conseil général de l'Environnement et du Développement durable : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)
- sur le site Internet de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)